



Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2017

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
16/10/2017

Délibération n° B 2017-41

Mise à jour de prix, barèmes, tarifs divers au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : - accueil de stagiaires - prestations payantes

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-28 du 28 novembre 2016, relative à la mise à jour de prix, barèmes, tarifs divers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

La compétence du Bureau en la matière est issue de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, dernière délibération en vigueur lui déléguant certaines compétences.

**I. Accueil de stagiaires extérieurs au SDIS du JURA**

Les frais de stage à la charge des collectivités qui envoient des stagiaires se former au sein du SDIS du Jura avaient été reconduits pour l'année 2017 par délibération du Bureau n° B 2016-28 du 28 novembre 2016. Pour l'année 2018, il est proposé ci-dessous une évolution des tarifs :

PRESTATIONS	STAGES DEPARTEMENTAUX Formations de niveau 1 Tarifs 2016 et 2017	STAGES AGREES Par l'Etat-Major de Zone Tarifs 2016 et 2017	STAGES DEPARTEMENTAUX STAGES AGREES Tarifs 2018
Petit déjeuner	6,50 €	6,50 €	7,00 €
Déjeuner	15,50 €	15,50 €	16,00 €
Dîner	15,50 €	15,50 €	16,00 €
Hébergement	55,00 €	55,00 €	55,00 €
Frais de fonctionnement et pédagogiques	45,00 €	55,00 €	60,00 €
<b>COÛT JOURNALIER</b>	<b>137,50 €</b>	<b>147,50 €</b>	<b>154,00 €</b>
Utilisation du caisson à feux (*)	35,00 €	35,00 €	36,50 €

(\*) Le coût d'utilisation du caisson à feux est ajouté aux frais de fonctionnement et pédagogiques journaliers en fonction de l'utilisation réelle de l'équipement.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'évolution proposée de la tarification des frais pour l'accueil de stagiaires extérieurs au SDIS du Jura.***

## **II. Prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions**

La mise à jour annuelle des tarifs de ces prestations de service fait également partie des compétences que le Conseil d'Administration a déléguées au Bureau.

Par délibération du Bureau n° B 2016-28 du 28 novembre 2016, les tarifs 2016 avaient été reconduits pour 2017.

Pour l'année 2018, il est proposé d'augmenter les tarifs selon le tableau ci-dessous :

	<b>Tarifs 2016 et 2017</b>	<b>Tarifs 2018</b>
<b>Destructions Hyménoptères et essaim d'abeilles</b>	130 € / 226 € si emploi échelle aérienne	143 € / 249 € si emploi échelle aérienne
<b>Assèchements ou épuisements de locaux</b>	130 €	143 €
<b>Dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur</b>	130 €	143 €
<b>Captures ou récupérations d'animaux</b>	130 €	143 €
<b>Récupération d'un animal tombé dans une excavation</b>	130 € au-delà des 20 hommes/heure	143 € au-delà des 20 hommes/heure
<b>Objets menaçant de tomber</b>	130 €	143 €
<b>Ouvertures de porte</b>	130 €	143 €
<b>Téléassistance Télésurveillance Alarmes incendie Autres levées de doute</b>	130 €	143 €
<b>Soutien logistique à un établissement de soins ou assimilés</b>	130 €	143 €
<b>Services de sécurité</b>	Jour : 15 € / h / SP Nuit : 30 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 22,50 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 32 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 96 € / h / engin Matériel - Remorque : 15 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 vacations officier = 34,35 € à ce jour	Jour : 17 € / h / SP Nuit : 33 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 25 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 35 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 106 € / h / engin Matériel - Remorque : 17 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 vacations officier = 34,35 € à ce jour
<b>Prêts de matériels Repêchages de matériel</b>	Jour : 15 € / h / SP	Jour : 17 € / h / SP Nuit : 33 € / h / SP

<b>sans urgence</b> <b>Remplissage de réservoir</b> <b>Dégagement de voies</b> <b>navigables</b>	Nuit : 30 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 22,50 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 32 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 96 € / h / engin Matériel - Remorque : 15 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 vacations officier = 34,35 € à ce jour	Dimanche et jours fériés : 25 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 35 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 106 € / h / engin Matériel - Remorque : 17 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 vacations officier = 34,35 € à ce jour
<b>Contrôle des PEI sous</b> <b>pression</b>	30 € / PEI contrôlé	30 € / PEI contrôlé
<b>Pollutions</b>	Prix coûtant + frais de dossier (3 vacations officier = 34,35 €) à ce jour	Prix coûtant + frais de dossier (3 vacations officier = 34,35 €) à ce jour
<b>Jurys SSIAP</b>	SSIAP 1 : 130 € + 10 € / candidat SSIAP 2 : 130 € + 20 € / candidat SSIAP 3 : 220 € + 10 € / candidat	SSIAP 1 : 143 € + 10 € / candidat SSIAP 2 : 143 € + 20 € / candidat SSIAP 3 : 242 € + 10 € / candidat

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'évolution proposée de la tarification pour les prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions.***

**DECISION N° B 2017-41 DU 20 NOVEMBRE 2017**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, concernant les propositions de mise à jour de prix, barèmes, tarifs divers au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- 1) les tarifs 2018, pour l'accueil des stagiaires extérieurs au SDIS du Jura ;**
- 2) les tarifs 2018 pour les prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 27 NOV. 2017  
Affiché le 27 NOV. 2017  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**